



Assemblée générale

Distr. limitée
15 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 69 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

**Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil,
Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne,
Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande,
France, Géorgie, Grèce, Grenade, Hongrie, Irlande, Islande, Italie,
Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco,
Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque,
Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Ukraine : projet de résolution**

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Afrique du Sud, Albanie, Angola, Bulgarie, Gambie, Géorgie,
Mali, Moldova, Monténégro, République centrafricaine,
Timor-Leste, Turquie et Uruguay**

